



Syndic copropriete totalement incompetent

Par **saovicente_old**, le **02/08/2007 à 18:37**

Bonjour ,
Ma question repose entre les relations d'un syndic professionnel et l'ensemble d'une copropriete .
Il y a 3 ans , des travaux de refection de la toiture ont ete fait , les travaux n'ont ete fait correctement , nous avons donc signaler le probleme au syndic .
Je dois preciser que depuis une annee , ce syndic ne fait absolument plus rien pour corriger ce probleme , il ne repond même plus aux lettres avec AR .
Il a fallu que nous retrouvions l'entreprise , par chance elle a une garantie decennale , nous avons egalement fait venir un expert de cette assurance , nous avons travailler à sa place !
Bref , la somme etant importante , le devis est monte à paris ?
A cette date , rien est fait depuis maintenant un an et demi , il pleut dans les appartements , nous ne pouvons plus les louer
Nous avons même provoquer une assemblee extraordinaire pour le mois de septembre , bien entendu aucune reponse !
Que doit-on faire , nommer un syndic benevole ? denoncer ce syndic vereux à l'ordre des syndics ? l'attaquer en justice pour perte de jouissance financiere?
Merci
Cordialement,
M. TIXIDRE